« *…qu'aurait été la Constitution sans le Roi ?* »

L'image de la monarchie constitutionnelle belge après le miracle de 1848

Stefan Huygebaert, UGent

En 1853, le sculpteur belge Guillaume Geefs dessinait la statue de son monarque constitutionnel Léopold I, destinée à la Chambre des Représentants de Belgique (l'équivalent de l'Assemblée Nationale française). Avec cette statue et sa destination, la constitution, la monarchie et le parlement belge étaient intégrées dans une seule image. Le dessin et l'exécution avaient lieu pendant la période de construction de la Colonne du Congrès (1850-1859), un monument - inspiré de la Colonne de Juillet (Paris, 1833) - construit en l'honneur de la constituante belge (1830-1831). Sa construction fut débattue à la Chambre (d'où le titre de cette proposition), spécifiquement la question si ce monument devrait être couronné d'une statue de la constitution… ou bien de celle du roi.

La période des évènements ci-dessus décrite ne l'est pas sans raison. Grâce à la constitution de 1831, la jeune nation belge se dotait d'une monarchie constitutionnelle. Après que la nation avait passé tranquillement – à la surprise générale – la vague révolutionnaire de 1848, cette stabilité surprenante était attribuée largement à la constitution libérale. Comment le gouvernement belge a-t-elle choisi de visualisé la monarchie constitutionnelle après ces troubles de 1848, quelles étaient les différences avec les années 1831-1848 et quelles argumentations politiques trouve-t-on là-dedans? Voilà les questions centrales de cette communication. En effet, on peut distinguer un culte populaire de la constitution dans laquelle la charte et la monarchie constitutionnelle étaient mises en image et au premier plan. La statue de la Chambre et la Colonne du Congrès en forment des parties essentielles, mais pas du tout isolées. Les fêtes nationales durant le mois de septembre aussi bien que les célébrations de 25 années de monarchie (1856) montraient également une attention relevée pour la loi fondamentale en relation avec le roi. Dès les troubles de 1848, Léopold I était immanquablement visualisé en présence de la constitution, son symbole et/ou ses libertés fondamentales. Le gouvernement belge également attachait sa représentation à l'image de la constitution.

Pour les commandeurs politique d'une part et les artistes-dessinateurs ou -exécuteurs des monuments, estampes, portraits officiels et médailles qui venaient de ce culte d'autre part, le besoin d'une langue visuelle signifiait une quête d'une variante belge des genres répandus ailleurs en Europe. Les débuts de la période belge nous ont légué une quantité énorme de matériel visuel, pas le moins dû à l'impulsion contemporaine d'enregistrer des événements d'importance nationale, avec le sens du pathos, que ce fût en peinture, en pierre, sur le papier ou en métal. Une comparaison avec l'étranger, tout d'abord avec la France comme ancien occupant et les Pays-Bas, avec la monarchie de Guillaume I contre laquelle la Belgique s'insurgeait et de laquelle elle se séparait en 1830, peut démontrer à quel degré l'iconographie était 'belge'. Comparé, par exemple, avec l'image de la Charte de 1830, d'influence énorme pour la contenu de la constitution belge, on perçoit une diversité du coté belge contrairement à la rigidité relative de l'imagerie française. Une comparaison entre les compositions finales et les débats iconographiques préliminaires – aux niveaux artistiques aussi bien que politiques – sont indicatifs de conduite stricte ou non de l'image visuel par les instances officielles ou bien de la liberté iconographique des artistes.

Bibliographie sommaire

Dumont G.-H., *Le miracle belge de 1848*, Bruxelles, Le Cri, 2005.

Janssens J., *De Belgische natie viert. De Belgische nationale feesten 1830-1914*. Louvain, Universitaire pers, 2001.

Grijzenhout F., 'De grondwet in beeld', in: van Sas N. C. F., te Velde H. & van Heteren M. (Eds.), *De eeuw van de grondwet : grondwet en politiek in Nederland, 1798-1917* (pp. 46-79). Deventer, Kluwer, 1998.

Reichardt R., 'L'imaginaire de la constitution de 1789 à 1830. Symbolique d'union ou de division politique?', in : Scholz N., Schröer Ch. et Thamer H.U., *Le combat autour de la représentation: politique symbolique en France, 1789-1830*, Rennes, Presses de l'Université de Bretagne, 2007.

Ribner J. C., *Broken tablets. The cult of the law in French art from David to Delacroix*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California press, 1993.